



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AFFILIATION

À adresser directement à votre comité départemental FSGT

SAISON 2022/2023

CATÉGORIE 3

TARIF : 423,40 €

TYPE D'AFFILIATION : **SAISON SPORTIVE** (DU 01/09/2022 AU 31/08/2023)

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION

TITRE EXACT DE L'ASSOCIATION OU DU GROUPEMENT SPORTIF (en toutes lettres et en majuscule) :

SIGLE :

N° DECLARATION EN PREFECTURE :

N° D'AGREMENT SPORT :

DATE DE PARUTION AU JOURNAL OFFICIEL :

N° D'AGREMENT JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

SITE INTERNET :

NATURE DE L'ASSOCIATION :

TYPE DE L'ASSOCIATION :

ACTIVITÉS PRATIQUÉES EN FSGT (VEUILLEZ PRÉCISER AU MOINS UNE ACTIVITÉ)

Si vous voulez inscrire plus de 2 activités, utilisez le formulaire supplémentaire « activités pratiquées » joint. Et, si besoin, demandez d'autres formulaires à votre comité départemental FSGT.

RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ 1

ACTIVITÉ :

N° DE LICENCE :

(à renseigner en cas de renouvellement)

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

Le responsable des activités est obligatoirement licencié à la FSGT. Lors des demandes de licences, celles des responsables d'activités seront à faire en premier.

RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ 2

ACTIVITÉ :

N° DE LICENCE :

(à renseigner en cas de renouvellement)

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

Le responsable des activités est obligatoirement licencié à la FSGT. Lors des demandes de licences, celles des responsables d'activités seront à faire en premier.

LE/LA CORRESPONDANT-E DE L'ASSOCIATION AUPRÈS DE LA FSGT

N° DE LICENCE (à renseigner en cas de renouvellement) :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

ASSURANCE (Voir document relatif au contrat) :

ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES :

Cette personne est obligatoirement licenciée à la FSGT.

LE/LA PRÉSIDENT-E DE L'ASSOCIATION

Si le-la Président-e de l'association est la même personne que le-la Correspondant-e ne pas remplir et cocher cette case. Attention : Le-La Président-e et le-la Trésorier-e de l'association doivent être deux personnes différentes.

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

LE-LA TRÉSORIER-E DE L'ASSOCIATION

Si le-la Trésorier-e de l'association est la même personne que le-la Correspondant-e ne pas remplir et cocher cette case. Attention : Le-La Président-e et le-la Trésorier-e de l'association doivent être deux personnes différentes.

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :



ABONNEMENT ASSOCIATIF À LA REVUE « SPORT ET PLEIN AIR »

TYPE D'ABONNEMENT :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

(Pour recevoir votre abonnement)

RÉCEPTION DE L'ENVOI PAPIER :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

Pour des abonnements supplémentaires à un tarif « spécial clubs » (20 €), connectez-vous à votre espace dédié et aller sur intranet.fsgt.org ou prenez contact avec votre comité départemental FSGT

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le règlement n° 2016/679, dit Règlement général de la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union Européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel.

Les informations personnelles recueillies dans ce formulaire sont nécessaires à l'affiliation de votre association/club à la FSGT. Elles font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion administrative, le suivi et l'amélioration de la relation entre la fédération, les clubs et comités FSGT. Ces données pourront également être utilisées par les services internes à des fins de communication sur nos activités et nos actions. Vos données personnelles sont uniquement traitées sur le territoire de l'U.E. En application de la réglementation en vigueur, votre association/club et les personnes directement concernées par ce formulaire d'affiliation, dis-

posent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et de suppression de leurs données à caractère personnel. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse : contact.dpo@fsgt.org. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

Pendant toute la durée de conservation de vos données personnelles, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés. (Plus d'informations sur www.cnil.fr).

LISTE DES 3 PREMIÈRES PERSONNES À LICENCIER À LA FSGT (CONDITION OBLIGATOIRE POUR VALIDER L’AFFILIATION)

01

N° DE LICENCE (à renseigner en cas de renouvellement) :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

ASSURANCE (Voir document relatif au contrat) :

ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES :

02

N° DE LICENCE (à renseigner en cas de renouvellement) :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

ASSURANCE (Voir document relatif au contrat) :

ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES :

03

N° DE LICENCE (à renseigner en cas de renouvellement) :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

ASSURANCE (Voir document relatif au contrat) :

ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES :

FAIT À :

LE :

**CACHET ET SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION
MANUSCRITE « LU ET APPROUVÉ »**

INFORMATIONS IMPORTANTES 2022/2023 *

À L'ATTENTION DES RESPONSABLES DES CLUBS

La présente demande d'affiliation implique de la part du club, **l'adhésion pleine et entière aux statuts et règlements de la fsgt** (documents téléchargeables sur le site www.fsgt.org), dont, **l'obligation pour le club de la prise d'au moins trois licences** (article 16, alinéa 1.3 du Règlement intérieur FSGT) et **l'article 1^{er} des statuts précisant que la FSGT forme des citoyens aux services d'une République laïque et démocratique**.

1. CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE SPORTIVE :

Pour les PRATIQUANTES MAJEUR-ES (18 ans et +) :

Pour la délivrance de la 1^{ère} licence, un certificat médical daté de moins d'un an est nécessaire.

Pour le renouvellement de la licence, un « Questionnaire de santé » devra être rempli et une attestation devra être renseignée et signée par le/la pratiquant-e. Et, en cas de réponse « Oui » à au moins une rubrique du « questionnaire de santé », la présentation d'un certificat médical daté de moins de six mois sera nécessaire. Le certificat médical et/ou l'attestation sont à conserver par le club (ou du moins une photocopie certifiée conforme). Ces documents pourront vous être demandés en cas d'accident et/ou de litige.

Pour les PRATIQUANTES MINEUR-ES (17 ans révolus) :

Le Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 dispense les mineur-es de la présentation du certificat médical pour la pratique sportive, sauf pour les activités à contraintes particulières (Cf. article L.231-2-3 du code du sport). Désormais pour l'obtention d'une licence sportive, ou pour son renouvellement ou en vue de l'inscription à une compétition sportive, la/le sportif-ve mineur-e et la ou les personne-s exerçant l'autorité parentale doivent au préalable renseigner conjointement un « **Questionnaire de santé** » (Arrêté du 7 mai 2021).

Le questionnaire de santé est remis par le club. Il est aussi téléchargeable sur le site www.fsgt.org.

En cas de réponse « Oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé, la présentation d'un certificat médical daté de moins de six mois sera nécessaire. En cas de réponse « Non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé, une attestation devra être renseignée et signée par la personne exerçant l'autorité parentale sur le/la mineur-e.

Le questionnaire de santé est à conserver par le/la pratiquant-e mineur-e et l'attestation et l'éventuel certificat médical (ou du moins une photocopie certifiée conforme) sont à remettre au club qui devra le conserver.

2. OBLIGATION D'INFORMATION EN MATIÈRE D'ASSURANCES :

Conformément aux dispositions du code du sport et à l'article 18 du Règlement intérieur FSGT :

Les dirigeant-es des clubs ou des groupements sportifs sont tenus d'informer expressément chaque adhérent-e de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident, couvrant les dommages corporels auxquels il-elle peut être exposé-e du fait de sa pratique sportive. En la matière, et conformément aux dispositions légales, la FSGT propose un contrat d'assurance, souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS). L'adhérent-e a la possibilité de refuser la souscription de ce contrat.

Les dirigeant-es des clubs ou des groupements sportifs doivent obligatoirement faire signer la « **Fiche signalétique adhérent-e** » par chaque licencié-e (ou par le/la représentant-e légal-e pour les mineur-es).

Cette fiche correspond à la partie supérieure du formulaire licence FSGT. Elle atteste que le/la licencié-e a pris connaissance du formulaire MDS/FSGT, remis par le club relatif aux dispositions et garanties proposées avec l'assurance de base Individuelle Accident et l'assurance complémentaire Sportmut FSGT et atteste du choix expressément formulé par le/la licencié-e en la matière. Après sa signature par le/la licencié-e, la « Fiche signalétique adhérent-e » est à **conserver obligatoirement par le club**.

3. CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES BÉNÉVOLES :

Le Décret n° 2021-379 du 31 mars 2021 précise que les personnes licenciées à une ou plusieurs fédérations sont soumises aux dispositions des articles L.212-9 (relatif aux éducateurs-animateurs sportifs) et L.322-1 du code du sport (relatif aux dirigeants-responsables de clubs) et feront l'objet d'un contrôle des services de l'Etat portant sur le respect de leur obligation d'honorabilité.

Les fédérations sont chargées de recueillir les données des pratiquant-es licenciées soumises à cette obligation d'honorabilité. **Les clubs doivent indiquer à la fédération l'identité des personnes concernées par le contrôle d'honorabilité, selon des modalités fixées par chaque fédération.** Cette indication se fera avec l'accord préalable de l'adhérent-e licencié-e. **En cas de refus de ce dernier, l'adhérent-e pourra obtenir sa licence, mais devra renoncer expressément à ses fonctions (dirigeant/encadrant/juge/arbitre).**

* Ce document est à conserver par le club

Je soussigné-e,

NOM :

PRÉNOM :

en ma qualité de représentant-e légal-e du club dénommé :

reconnais et souscris aux dispositions légales en vigueur, et notamment le document « Informations importantes aux responsables des clubs » qui m'a été remis par la FSGT. Par la présente, j'atteste sur l'honneur que chaque membre du club pour lequel sera requise une licence FSGT (1^{ère} licence ou renouvellement) pour la saison sportive 2022-2023 ou pour l'année civile 2023 :

1. Chaque adhérent-e majeur-e sera en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive compétitive ou non compétitive ou, en cas de renouvellement de licence, de l'attestation renseignée et signée par l'adhérent-e.

Chaque adhérent-es mineur-e remettra au club une attestation signée par les personnes exerçant l'autorité parentale certifiant avoir répondu « Non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé. En cas de réponse « Oui » à au moins une des rubriques du « Questionnaire de santé », il/elle remettra au club un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive compétitive ou non compétitive daté de moins de 6 mois.

2. À chaque adhérent-e (ou à sa/son représentant-e légal-e pour les mineur-es), souhaitant ou pas souscrire à l'assurance Individuelle Accident (IA) ou/et à l'assurance complémentaire Sportmut proposées, le club remettra le dépliant d'information réalisé par la FSGT et la Mutuelle des Sportifs (MDS).

Le dépliant informe les adhérent-es des garanties relatives à l'assurance de base Individuelle Accident (IA) et à l'assurance complémentaire Sportmut FSGT (conformément à l'article 18 du Règlement intérieur de la FSGT).

3. Chaque adhérent-e (ou sa/son représentant-e légal-e pour les mineur-es), signera la « Fiche signalétique adhérent-e » de la partie supérieure du formulaire de licence FSGT qui précise le choix de l'adhérent-e de souscrire ou pas à l'assurance de base Individuelle Accident (IA) et à l'assurance complémentaire Sportmut FSGT. Cette fiche signalétique sera à conserver obligatoirement par le club.

4. Le club appliquera les dispositions relatives au contrôle de l'honorabilité des bénévoles et salariés prévues par le Décret 2021-379 du 31 mars 2021. A cet effet, il indiquera à la FSGT les données relatives aux personnes requérant la licence FSGT et exerçant des fonctions de dirigeant/responsable ou d'éducateur/animateur d'activités ou de juge et arbitre.

5. Le club appliquera les dispositions relatives à la loi RGPD (règlement n°2016/679) sur la protection des données à caractère personnel de ses adhérent-e-s. A ce titre, il s'assurera de recueillir le consentement explicite de la personne requérante de la licence FSGT et l'informer des finalités de traitement des données recueillies.

FAIT À :

LE :

SIGNATURE DU/DE LA REPRÉSENTANT-E LÉGAL-E STATUTAIRE DU CLUB
(PRÉCÉDÉE DE LA MENTION MANUSCRITE "LU ET APPROUVÉ")

CACHET DU CLUB

* Document à remplir et à signer obligatoirement par le/la représentant-e légal-e statuaire du club et à remettre au comité FSGT.